



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les 2 580 membres de L'APL



## BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Membres du Conseil  
exécutif (18 personnes)

Délégués d'école

Chacune des écoles a droit à un délégué par 15 membres et portion de 15, élu par l'assemblée des profs de l'école pour un mandat d'un an

## CONSEIL EXÉCUTIF

Présidence

1<sup>re</sup> Vice-présidence

2<sup>e</sup> Vice-présidence

3<sup>e</sup> Vice-présidence

4<sup>e</sup> Vice-présidence

Secrétariat général

Élus en alternance pour un mandat de 3 ans et libérés de leur tâche d'enseignement

Délégués de secteur

- 6 au primaire
- 5 au secondaire
- 1 en FP-EDA

Élus pour des mandats de 2 ans

## COMITÉ DE GESTION

Présidence

1<sup>re</sup> Vice-présidence

2<sup>e</sup> Vice-présidence

3<sup>e</sup> Vice-présidence

4<sup>e</sup> Vice-présidence

Secrétariat général

*6 personnes élues en alternance pour un mandat de 3 ans et libérées de leur tâche d'enseignement..*



95 000  
enseignantes  
et enseignants



34 syndicats  
+  
APEQ (cartel)



## BUREAU DE DIRECTION

3 membres du CE libérés à temps plein

## CONSEIL EXÉCUTIF

6 membres

1 représentant APEQ

Bureau de direction  
+  
3 membres non-libérés

## CONSEIL FÉDÉRAL

x membres

- Y représentants des syndicats
- Z conseillers du membre
- 6 membres du Conseil exécutif
- 1 représentant de l'APEQ

## RESPONSABILITÉS

- Questions professionnelles, pédagogiques
- Négociations sectorielles
- Enjeux qui touchent les conditions propres aux enseignantes et enseignants
- Service conseil aux syndicats locaux



# SCHÉMA DES COMPOSANTES DE LA CENTRALE



**CSQ**

**225 000 membres**

Fonction publique et para-publique  
5 membres au CE

## Rôle

- Voit à la réalisation des décisions du congrès triennal où plus de 1 000 personnes siègent  
**APL = 20 délégués, 20 votes**
- Adopte le plan d'action et le budget

## Tous les syndicats représentés

### Éducation

- Enseignants
- Soutien
- Professionnels

Jeunes Adultes  
Collégial  
Université

### Santé

- Petite enfance
- Enseignement privé
- Retraités
- Regroupement
  - Loisirs
  - Communautaire

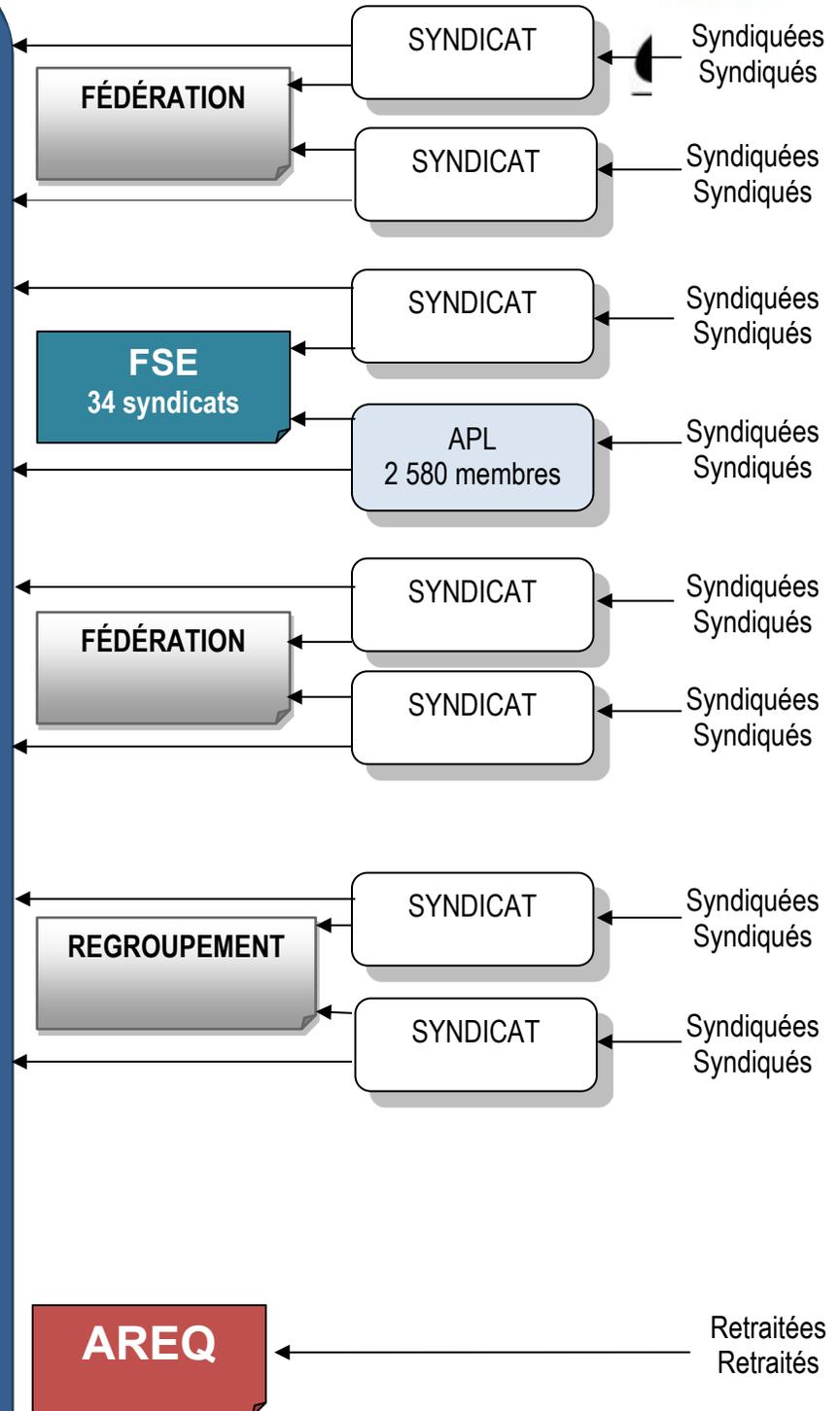
**Conseil général (CG)  
300 personnes**

**APL = 4 délégués (13 votes)**

**Autres instances**  
CGN, CI, CIN

## Responsabilités

Droits parentaux, retraite, salaire, front commun, assurances, négociation intersectorielle, aspects politiques (éducation, santé, société, environnement...)



# PROCÉDURES ET DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

### Première étape :

**Présentation du sujet.** La personne-ressource donne les informations pertinentes.

### Deuxième étape :

**Comité plénier d'échange.** C'est le moment utilisé par les membres pour poser des questions et émettre des commentaires. (Temps préalablement fixé par la présidence d'assemblée.)

### Troisième étape :

**Comité plénier d'annonce de proposition.** C'est à ce moment qu'on annonce ou formule sa proposition.

### Quatrième étape :

**Présentation des propositions.** Le proposeur explique sa proposition. On recherche à ce moment une personne qui appuie, sinon la proposition n'est pas discutée.

### Cinquième étape :

**Délibérante.** C'est le moment où les propositions sont mises en débat. On intervient pour ou contre les différentes propositions. (Temps préalablement fixé par la présidence d'assemblée).

### Sixième étape :

**Droit de réplique.** Les proposeurs disposent d'un dernier droit de parole.

### Septième étape :

**Le vote.** Le vote est appelé selon l'ordre logique. La décision est prise à la majorité simple.

***Bon débat !***

### N.B. :

Les interventions individuelles sont de 2 minutes chacune. Chaque membre a droit à un maximum de deux interventions par délibérante dans le temps alloué.